

République ; & tout les bruits qui s'étoient répandus là-dessus n'ont pas eu le moindre fondement, non plus que ceux d'un dessein formé contre la Religion de *Malthe*.

*TURIN*. On parle toujours du mariage du Duc de Savoye avec l'Infante d'Espagne Dona-Marie-Antoinette, comme d'une affaire conclüe.

Sa Maj. Sardaignoise a rendu un Décret, par lequel Elle ordonne à tous les Sujets de la *Savoye*, de remettre à la Chambre des Finances de ce Duché, un état exact & certifié de toutes les dettes que les troupes Espagnoles ont contractées pendant le séjour qu'elles y ont fait, & qui n'étoient pas acquittées à leur départ; ainsi qu'un état de toutes les fournitures qui leur ont été faites à crédit, d'autant plus que le Roi a fait avec le Roi d'Espagne une Convention, en vertu de laquelle Sa Maj. Catholique lui remettra, dans un tems limité, les fonds nécessaires pour l'entier payement de ce qui doit être acquitté à cet égard.

*PARME*. Cette Cour ne donne pas encore sujet d'en marquer grandes choses. L'Infant Duc se tient assez ordinairement au Château de *Sala*, où sa résidence paroît fixée jusqu'à l'arrivée de la Duchesse son Epouse en *Italie*. S'il y a quelque chose sur le tapis, soit pour un échange, soit pour une augmentation des possessions du nouveau Duc, on n'en parle nullement à *Sala*.

Le Commandement de la Citadelle de *Parme* est donné au Comte de Nicelli Pila, & la direction économique des revenus du Prince, à Mr. Claude Billard des Roseaux, François de Nation.

Le Marquis d'Ahumada, qui a commandé les troupes Espagnoles en *Italie*, s'étant rendu